



# dissolution de l'indivision et evaluation de la masse

Par michmich, le 14/01/2012 à 21:42

bonjour!

je cherche a defendre les droits en nu propriete des enfants, je suis leur maman, après la perte de leur papa ,dans une succession difficile:

sans vouloir tout démeler:

ma principale interrogation porte sur les emprunts de 2 maisons successives achetees en indivision 50/50 entre le papa et son epouse(sans enfant)

le notaire chargé de la succession ne remet pas en question ce ratio, ne retient pas le principe dun prêt de l'époux à l'epouse

alors que:

-l'époux gagnant 7 fois plus que l'épouse( mariés sous regime de separation de bien)

on peut penser qu'il a remboursé pour la 1ere maison, ou aurait remboursé s'il en avait eu le temps pour la seconde(d'autant plus que les prets etaient a 100/100 sur sa tete, 50/100 sur celle de madame), les emprunts dans cette proportion de 7/8eme

voir l'alinéa 5 du site :

<http://www.paris.notaires.fr/art.php?cID=283&nID=667>

dit que la part des epoux dans l'indivision est à la hauteur de leurs apports

si elle est précisée à 50/50, le restant peut être considéré comme un prêt

(ou une donation mais ici non,

, l'épouse ayant déjà reçu en donation antérieure au dernier vivant la plus gde quotité possible: tout l'usufruit)

pour moi la part de la maison,( et des comptes joints aussi d'ailleurs peut être?)

entrant dans la masse successorale n'est pas la moitié

mais le 7/8eme

ce qui est assez différent!! pensez vous que ce soit opposable?

si oui comment procéder?

en vous remerciant